

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux et le vingt cinq du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

Présents: Mme BARRET Marie-Pierre, Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, Mr Hervé CARMOUZE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mr André CAUSSADE, Mme Maité DANEHIL, Mme Anne-Marie DUBARRY, Mr Didier MORLAS.

Excusé:

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DUBARRY

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2022

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Délibération et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 de la commune

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mr CAUSSADE André, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de 2021 dressé par Mr le Maire :

- ✓ déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	16944,89		105126,20	0	122071,09
Opération de l'exercice	60520,26	40372,22	145848,08	161641,06	206368,34	202013,28
TOTAUX	60520,26	57317,11	145848,08	266767,26	206368,34	324084,37
Résultats de clôture	3203,15	0	0	120919,18	0	117716,03
Restes à réaliser		0				12807,23
RESULTATS DEFINITIFS					0,00	130523,26

La délibération est approuvée à l'unanimité

3. Délibération d'affectation des résultats de l'Exercice 2021 pour la commune

Les résultats de l'exercice 2021 sont affectés comme suit :

- ✓ Inscription à la ligne budgétaire 001 : excédent d'investissement reporté : 0 €
- ✓ Inscription à la ligne budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté : 120919,18 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2021 du lotissement

André CAUSSADE présente le compte administratif :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté	0	0,32	0	425575,66	0	425575,98
Opérations de l'exercice	494848,52	494848,20	388149,03	137519,03	882997,55	1057943,21
TOTAUX	494848,52	494848,52	388149,03	563094,69	882997,55	1057943,21
RESULTAT DE CLOTURE	0	0	0	174945,66	0	174945,66
			RESTE A REALISER	0	0	0
			BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL			174945,66
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement :			0

La délibération est adoptée par huit voix contre une.

5. Délibération portant sur l'adoption de la procédure de neutralisation des amortissements des subventions versées au SDE et au SDIS à compter de l'exercice 2022

M le Maire rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes impose que les subventions d'équipement versées par les communes aux organismes publics (2041) soient amorties. A ce titre il rappelle que la commune procède à l'amortissement sur 15 ans des subventions versées au SDE et au SDIS.

Ainsi sont actuellement amorties les immobilisations suivantes :

6

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE
SDE 2019	SDE travaux de renforcement 2019	15 an(s)	5 371,59	280412	358,00
2018-SDIS	CONTRIBUTION SDIS	15 an(s)	14 953,00	280412	996,00
				280412 Somme	1 354,00
				Grand Somme	1 354,00

Le Maire informe le conseil que depuis 2016 la M14 prévoit une **procédure facultative de neutralisation budgétaire de l'amortissement des seules subventions d'équipement**. Ce dispositif spécifique vise à garantir le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne. En effet cette procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- constatation de l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28)
- neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte 198 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées", recette au compte 7768 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées").

Cette neutralisation permet donc à la collectivité de ne pas voir ses recettes de fonctionnement consommées par l'amortissement des subventions d'équipement. En effet un amortissement vise à économiser pour renouveler un équipement. Dans le cadre du SDE et du SDIS l'équipement étant au SDE ou au SDIS il n'est pas opportun d'économiser pour un renouvellement qui n'interviendra pas.

M le Maire propose donc au conseil municipal d'adopter la procédure de neutralisation des amortissements des subventions versées au SDE et au SDIS à compter de l'exercice 2022, et ce pour un montant égal aux amortissements de l'année qui seront ainsi neutralisés à 100 %.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande.

6. Délibération autorisant la vente du lot 2 du quartier de Labarthe



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser la vente du lot 2 du lotissement communal d'une superficie de 1363 m² au prix de 68158 € HT et 81763 € TTC au profit de Mme THOMAS et M. CARRASCO ou de toute personne physique ou morale qu'il se substituerait et d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte notarié.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil approuve par neuf voix contre une cette délibération.

7. Choix aire de jeux

Monsieur le maire rappelle que deux projets ont été présentés lors du conseil municipal du 7 janvier 2022.

Un devis a été demandé à la société HUSSON pour des prestations équivalentes pour un montant de 34162,20 €.

	PROLUDIC	PROPLAY
DESCRIPTIF	Module CANOPE  Un jeu à ressort DOGGY	Module MA CABANNE  Traversée suspendue Jeu à ressort 4 places
PRIX TOTAL HT	19426 € Bac à réaliser et à remplir 72 m ² et bordurage de 35 ml, hauteur : 0,30 m : 3750 € 23176€	19552 € +2760 € Compris tapis de sol et barrière 22312 €

Hervé CARMOUZE a demandé des devis à la société ALEC COLLECTIVITES de Nérac transmis aux élus la veille du conseil municipal pour :

- ✚ Parc BAHIA : 9489 € HT
- ✚ Jeu à ressort LARO : 489 € HT

Pour ces deux derniers produits, la réalisation du terrassement, la pose du gravier et du géotextile ainsi que la délimitation de l'aire de jeux n'est pas comprise.

De plus le montage des jeux serait réalisé par les employés communaux ce que ne souhaite pas le maire.

Après discussion, le choix se porte sur le projet de la société PROPLAY par huit voix contre deux au projet de la société ALEC COLLECTIVITES et zéro au projet PROLUDIC.

- ✓ Choix emplacement : lors du dernier conseil municipal, des élus ont remis en cause le choix de l'emplacement initialement prévu au quartier de Labarthe pour proposer une implantation dans le près communal de la salle des fêtes.

Monsieur le maire fait remarquer que les familles ayant des enfants en bas âge vont habiter ce quartier alors que la population vivant près de la salle des fêtes est plus âgée.

Après débat, le choix se porte sur le choix du quartier de Labarthe par huit voix pour, un vote contre et une abstention.

7. Organisation des élections présidentielles :

Le conseil municipal ayant finalement décidé de maintenir le bureau de vote de l'Arrêt à la demande des habitants du hameau, Hervé CARMOUZE se propose pour organiser les élections pour les deux tours de l'élection présidentielle.

Le planning sera déposé à la mairie prochainement.

Concernant le bureau de vote de la mairie, le planning est le suivant :

	LE VILLAGE	
8h – 10h45	André CAUSSADE	Anne Marie DUBARRY
10h45 – 13h30	Rachel CARBALLEDA	Didier MORLAS
13h30 – 16h15	Maité DANEHIL	Jean Claude BELOT-ARNAUD
16h15 – 19h	Joseph BOUCHARA	Joël CAZEDEBAT

8. Achat par la commune de la parcelle de la maison LAURENT donnant accès au parking du pré communal :

L'entreprise GEOMONTIS est venue réaliser le bornage de la parcelle que la commune devrait acheter à Monsieur FAGES afin de permettre l'accès à la salle des fêtes depuis le parking du pré communal.

Le conseil municipal propose un prix d'achat par m² de 50 €.

9. Point sur le SIVOS

Joseph BOUCHARA indique qu'il est en train de préparer le budget 2022. La participation pour la commune devrait s'élever à 24777 € auquel s'ajoutera la participation à l'indemnité chômage de Mme Chauvet pour un montant de 2144 €.

Le SIVOS remboursera à la commune 2400 € en frais de fonctionnement.

10. Point sur les travaux d'entretien de la forêt communale

La commission des travaux s'est réunie en présence de monsieur CAILLOT de l'ONF afin de définir le de programme d'action pour 2022.

Le montant initial des travaux était de 9652 € HT et la commission a proposé de réduire la plantation de chênes dans le lot 1 au profit de frênes naturellement présent dans cette zone.

Le montant des travaux devrait donc s'élever à 600 €

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

Le secrétaire :



Le Maire

Joël CAZEDEBAT

